

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Attribution du marché relatif à la gestion et à l'entretien des deux aires d'accueil et du terrain de grands passages des gens du voyage de la CAPC

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux orientations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Vienne, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC) favorise l'accueil des gens du voyage sur son territoire en offrant une aire d'accueil à Châtellerault (27 emplacements soit 54 places de caravanes), une aire d'accueil à Naintré (8 emplacements soit 16 places de caravanes), et un terrain de grands passages d'une superficie de 2,5 hectares permettant l'accueil de grands groupes lors de leurs déplacements estivaux.

La gestion de ces trois sites a été confiée en 2010 à un prestataire privé dont le marché arrive à échéance le 31 décembre 2013. La CAPC doit renouveler la procédure de gestion de ces trois sites.

Un appel d'offres a été lancé pour une durée d'un an (du 1er janvier au 31 décembre 2014), reconductible deux fois de manière tacite. Cette démarche permet une gestion uniformisée sur les trois sites et répond à une politique cohérente en ce domaine.

Le marché, par appel d'offres, de la gestion des trois sites se décline au travers des axes suivants :

- l'accueil, l'information et la médiation des voyageurs,*
- la gestion administrative,*
- la gestion comptable,*
- le nettoyage, l'entretien et la réparation des équipements.*

Le montant annuel de cette prestation est de 126 300,33 € H.T (151 560,40 € T.T.C), soit un montant total pour les 3 ans de 378 900,99 € HT (454 681,20 € TTC).

*** * * * ***

VU les articles 57 à 59 du code des marchés publics relatifs aux appels d'offres ouverts,

VU les statuts de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais et notamment l'article 3, alinéa III.3.1 relatif à la création, la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires et terrains d'accueil des gens du voyage,

CONSIDERANT la nécessité de lancer un appel d'offres pour confier la gestion et l'entretien des deux aires d'accueil et du terrain de grands passages des gens du voyage,

CONSIDERANT le résultat de la commission d'appel d'offres du 12 novembre 2013,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser Monsieur le président, ou son représentant, à signer le marché relatif à la gestion des aires communautaires avec la société L'Hacienda SG2A, domiciliée 392, rue des Mercières 69140 RILLIEUX LA PAPE, pour un montant

annuel de 151 560,40 € T.T.C, ainsi que toutes les pièces relatives à ce marché.

Les dépenses seront imputées au budget 2014 sur les lignes budgétaires :

524.2/6188/4560

524.3/6188/4560

524.6/6188/4560

Il est rappelé que l'Etat participe financièrement à cette charge de fonctionnement, via l'AGAA, l'Aide à la Gestion des Aires d'Accueil, à hauteur de 132,45 € par place par mois.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 10/12/2013 n° 7787

Publié au siège de la CAPC, le 9/12/2013

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER